

Nos formations destinées aux établissements scolaires

Sensibilisation à la comptabilité dans les ICC

Durée recommandée : 18h dont 2h de test et 1h de correction de test

Offrir aux étudiants des cursus culturels des formations sur les spécificités comptables/fiscales/sociales et de gestion est depuis longtemps préconisé... mais peu d'établissement le mette en pratique. C'est dommage car apprendre un métier c'est bien, fournir des ressources pour y parvenir c'est mieux !

Notre cabinet organise depuis longtemps des modules de formation dans de nombreux établissements. Découvrez ces différents cycles spécifiquement établis pour les établissements scolaires.

Sensibilisation à la comptabilité dans les Industries Culturelles & Créatives

À quoi sert la comptabilité ?

- Le cadre de la comptabilité
- Les notions fondamentales
- Les opérations d'achats/ventes
- La gestion de la TVA
- La paye et sa comptabilisation
- Les subventions
- Les immobilisations
- Stock et en cours
- Les créances et les dettes
- Le rapprochement de banque
- Les écritures préalables à l'élaboration du bilan
- Les documents de synthèse
- Les opérations en capital
- Les particularités des entreprises des secteurs Culture & Média



Conditions financières :

Les interventions dans les établissements scolaires font l'objet d'une facturation à minima de 70 € HT /heure soit 84 € ttc.

Contact :



Eric HAINAUT
Expert-Comptable
Spécialiste des Industries Culturelles & Créatives

01 53 19 00 00
e.hainaut@emargence.fr
comcom.fr